

L'Autorité de la concurrence frappe fort et dans tous les secteurs

Sanctions records dans l'hygiène, l'optique dans le collimateur



L'Autorité de la concurrence frappe fort et dans tous les secteurs

Jeudi 27 octobre 2016, la Cour d'appel de Paris a confirmé la sanction pour entente des principaux fabricants de produits d'hygiène et d'entretien infligée en 2014 par l'Autorité de la concurrence en condamnant les principaux fabricants de produits d'hygiène et d'entretien (L'Oréal, Unilever, Reckitt Benckiser, Henkel, Procter & Gamble...), à près d'un milliard d'euros d'amende pour s'être entendus sur les prix. Un montant record de sanctions, pour deux ententes qui pénalisaient le grand public.

Après les lessives, les yaourts, et les agences de mannequins, c'est au tour des lunettes d'être épinglées par l'Autorité de la concurrence. D'après Le Figaro, le rapporteur a déjà rédigé ses conclusions et s'appreterait à condamner les industriels du secteur pour pratiques anticoncurrentielles. "Aucune date d'audience n'a pour l'instant été fixée", assure le quotidien selon qui des sanctions pourraient tomber "d'ici à 2017".